

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Yasmine ATTAF, Gregory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Aymeric LABADIE, Richard MERRA, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Gregory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-218200387-20230531-1-10009013486-DF
05/06/2023 BIRKADANE, le 05/06/2023

Transformation de plusieurs postes au titre des promotions internes (10 postes au grade d'agent de maîtrise au titre des promotions internes d'agent de maîtrise 2021 et 2023, 1 poste au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2022 et 1 poste au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2017)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique notamment les articles : L111-1 à L142-3, L311-1 à L314-1, L313-1 à L313-4, L320-1 à L327-12 et L332-1 à L332-28 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Considérant que la nomination dans un grade d'avancement nécessite la transformation des postes des agents concernés,

DELIBERE

Article 1 : Un poste d'ingénieur est créé pour permettre le détachement pour stage d'un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au choix de l'année 2017.

Article 2 : Un poste de rédacteur est créé pour permettre le détachement pour stage d'un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne après examen de l'année 2022.

Article 3 : Dix postes d'agent de maîtrise sont créés pour permettre le détachement pour stage de fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude pour : un au titre de la promotion interne au choix de l'année 2021, pour huit au titre de la promotion interne au choix de l'année 2023 et pour le dernier au titre de la promotion interne après examen de l'année 2023.

Article 4 : La titularisation de ces agents entrainera de fait la suppression du poste d'origine. Un refus de titularisation entrainera la réintégration dans le grade d'origine et la suppression du poste du grade de promotion.

Article 5 : Les dépenses en résultant sont imputées au budget de l'exercice en cours, chapitre 12, nature 64111.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le **S106/23**

Affiché le **S106/23**

Exécutoire le **S106/23**



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023